



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020
(Date de convocation : 30 octobre 2020)

Délibération n° 20201105-14

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 13
Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le cinq novembre deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire. Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à Thierry Ribeiro), Mme Sarah Laguerre (procuration donnée à Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Viviane Torné

OBJET : Demande de subvention pour travaux de voirie

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de voies et voiries sur la commune tel que mentionné ci-dessous :

Réparation à l'enrobé projeté du :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| -chemin de Couhat | -chemin de Trassouet |
| -chemin du Couya | -chemin des Bulanettes |
| -chemin des Estupas | -chemin de Taillat |
| -chemin de l'Arribet | -chemin de Ramonet |
| -chemin de Batnère | |

Il est présenté l'estimatif des travaux pour un total de 35 000 € HT.

A ce jour, cette opération peut bénéficier du soutien public du Département des Hautes-Pyrénées.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le projet de réparation de voies communales,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires permettant d'assurer le financement de ce programme de travaux et notamment de demander l'aide du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et tout autre co-financier,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les documents utiles.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

Article 1^{er} : De valider le projet de réparation de voies communales,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires permettant d'assurer le financement de ce programme de travaux et notamment de demander l'aide du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et tout autre co-financier,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les documents utiles.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 13 novembre 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET